

Société | Pau accélère sur son plan vélo



Un des effets inattendus du Covid-19, est un peu partout en France, l'affirmation du vélo comme solution de mobilité, permettant qui plus est d'assurer l'incontournable distanciation sociale. Dès le déconfinement, de nombreuses collectivités ont annoncé la création de nouvelles voies cyclables, certes pour l'instant provisoires, mais dont la pérennisation n'est pas exclue pour un certain nombre d'entre elles. A Pau aussi, « on bien constaté l'attente d'aménagements supplémentaires pour les cyclistes », assure François Bayrou, le maire de la ville, annonçant « l'accélération » du Plan Vélo de l'agglomération. Plusieurs mesures vont ainsi être mises en place, dont 2 dès la fin de la semaine... si la météo le permet.

Au-delà du nombre de kilomètres de voies ou pistes cyclables, le sentiment d'insécurité est généralement un des principaux freins à la pratique du vélo. Deux éléments dont ont bien pris note les équipes de l'agglomération paloise dans ce que François Bayrou désignait ce matin comme l'accélération du plan vélo.

Plus de voies cyclables, et plus de voies cyclables protégées

« Nous allons faire en sorte que le plus grand nombre possible de voies cyclables tracées deviennent des voies cyclables protégées » a-t-il ainsi posé comme première annonce de la matinée. Concrètement « dès jeudi, si la météo le permet » des séparateurs de la marque *Zicla* scellés à la chaussées vont prendre place le long des pistes cyclables existantes sur les chaussées de l'avenue du général Leclerc, du boulevard Tourasse et du boulevard de la Paix. A la fois résistant aux chocs, de part son ancrage à la route, et réfléchissant pour 40% de sa surface, le dispositif apporte « une vraie sécurisation et tranquillisation », appuie François Bayrou.

Autre annonce : la création de pistes cyclables temporaires sur plus de 7 km, allée Catherine-de-Bourbon (entre le rond-point François-Mitterrand et le boulevard de la Paix), allée Alfred-de-Musset, route de Bayonne, boulevard de la Paix et boulevard Tourasse. Un projet qui nécessite la transformation des voies routières en voies cyclables, et une délimitation de la piste cyclable par un marquage jaune (signalant le caractère temporaire) doublé de balises verticales blanches et rouge. Pour les automobilistes le plus gros changement est prévu Allée Alfred de Musset qui va passer à sens unique sur la voie d'Est en Ouest pour les véhicules motorisés. Sur ces 7 km, le test de ces aménagements provisoires, également mis en œuvre d'ici les semaines à venir, vise d'une part à mesurer si la pratique du vélo prend sur ces itinéraires ainsi que l'impact sur le trafic automobile. L'agglomération se donne 6 mois d'observation concernant ces aménagements selon François Bayrou.

Plus de stationnements

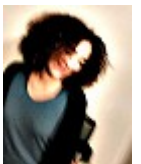
Quant au stationnement des vélos, 17 points d'implantation d'arceaux sont prévus dans la ville d'ici la mi-juillet, soit 72 arceaux supplémentaires. Autant d'emplacements en plein air qui seront également complétés d'une part par l'aménagement réalisé dans le parking Clemenceau pour le parking gratuit de vélos, et d'autre part, mais à plus long terme, par le projet d'abri sécurisé à la gare prévu dans le cadre du pôle d'échange multimodal qui démarrera en 2021. 120 places y sont en effet attendues.

Par ailleurs, le parc vélo d'Idécycle va s'enrichir de 60 vélos électriques par an, avec l'objectif de passer à 1000 en 2025. C'est un investissement de 1,3 M€ qui inclut également le remplacement des batteries du parc actuel des 640 vélos électriques. Autre nouvelle concernant les vélos électriques une prime à l'achat de vélos électrique de 100 € (cumulable avec l'aide de l'Etat de 100€) va être lancée, par un appel à candidature au second semestre 2020.



Un centre-ville limité à 20 km

Enfin pour favoriser la pratique du vélo dans la ville, François Bayrou a également dévoilé son intention de limiter la vitesse des automobiles de 30 à 20 km/h dans les lotissements et au centre-ville (à l'intérieur de la boucle). Le principal enjeu de cette proposition du maire-candidat, c'est de faire du centre-ville « une zone de tranquillité partagée ». Et de préciser, « à 20km/h les priorités change. En zone 30, il y a une priorité à droite, à 20km/h, la priorité va aux plus fragiles, c'est à dire aux piétons et aux vélos. ». Un projet que le marie annonce vouloir travailler en concertation avec les associations d'usagers, les habitants et les commerces sur un centre-ville dont la limitation à 30 km/h est très récente... Objectif de la réalisation du projet : « avant la fin de l'année » (et si l'élection du 28 juin lui en donne l'occasion).



Solène Méric

Crédit Photo : Aqui.fr
Publié sur Aqui.fr le 08/06/2020
[Url de cet article](#)